

 La version que vous consultez n'est pas définitive. Ce programme peut encore faire l'objet de modifications. La version finale sera disponible le 1er juin.

A Bruxelles Woluwe - 120 crédits - 4 années - Horaire de jour - En français

Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**

Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**

Activités sur d'autres sites : **OUI**

Domaine d'études principal : **Sciences médicales**

Organisé par: **Faculté de santé publique (FSP)**

Sigle du programme: **METR2MC** - Cadre francophone de certification (CFC): 7

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
Compétences et acquis au terme de la formation	3
Structure du programme	4
Programme	4
Programme détaillé par matière	4
Cours et acquis d'apprentissage du programme	6
Informations diverses	7
Conditions d'accès	7
Règles professionnelles particulières	9
Pédagogie	9
Evaluation au cours de la formation	9
Mobilité et internationalisation	9
Gestion et contacts	9

METR2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

L'objectif de ce programme est d'assurer une formation de spécialisation médicale de qualité dans une approche pluridisciplinaire conforme aux exigences légales, au concept élargi de santé au travail (bien-être physique, mental, socio-professionnel) et en concordance avec le référentiel de compétences élaboré par les universités.

Il s'agit d'un master de spécialisation organisé en codiplômation avec l'ULB; l'UCLouvain est l'établissement référent.

Votre profil

Vous êtes docteur en médecine (voir conditions d'admission) et vous désirez :

- Acquérir et développer des connaissances spécialisées dans une approche pluridisciplinaire dans le domaine de la santé au travail
- Privilégier une pratique de la médecine orientée vers la prévention

Votre futur job

Vous pourrez :

- Exercer en tant que médecin du travail au sein d'organismes tels que les services externes (SEPP) ou internes (SIPP) de prévention et protection au travail
- Mettre en valeur les compétences acquises dans des domaines tels que la santé publique ou la santé environnementale

Votre programme

Le master vous offre

- Une formation scientifique, qui articule théorie et pratique, d'une durée de 4 années académiques. Cette formation comprend 2 ans de théorie et 2 ans de stages au sein de services de médecine du travail ou autres selon un plan de stage préalablement agréé
- La participation à des séminaires et conférences
- La présentation d'un cas de retour au travail et d'une étude de situation de travail
- La réalisation d'un mémoire

METR2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Ce programme de 2^{ème} cycle complémentaire prépare les médecins à l'agrément comme titre professionnel particulier de médecin spécialiste en médecine du travail.

Vision du diplômé-e :

Pouvoir apporter une réponse d'expert aux besoins de notre société en termes de santé et de bien-être au travail.

Le ou la futur-e médecin spécialiste en médecine du travail acquerra les connaissances et compétences nécessaires pour devenir un-e professionnel-le capable de prévenir et prendre en charge les problèmes de santé au travail. Il ou elle sera capable de :

- remplir les missions imparties à la pratique de la santé au travail ;
- se conformer aux exigences de la reconnaissance et de l'agrément en Médecine du travail ;
- entreprendre et de finaliser seul ou en collaboration des travaux de recherche et de participer aux travaux de recherche scientifiques en santé au travail ;
- gérer des problèmes professionnels et d'organisation des services de Médecine du travail

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Maîtriser et intégrer un corpus de savoir médical spécialisé pour agir en tant qu'expert de prévention dans le domaine de la santé et du bien-être au travail, en incluant notamment :

- 1.1. les pathologies de l'appareil locomoteur
- 1.2. les pathologies du système respiratoire
- 1.3. la dermatologie et l'allergologie
- 1.4. les troubles des systèmes sensoriels (ORL, visuel)
- 1.5. la psychopathologie
- 1.6. l'organisation des premiers soins et soins d'urgence

2. Maîtriser et intégrer un corpus de savoir médical spécialisé pour agir en tant qu'expert de l'analyse et de la prévention des risques professionnels, incluant notamment :

- 2.1. les risques chimiques
- 2.2. les risques physiques (y compris les radiations)
- 2.3. les risques biologiques et infectieux
- 2.4. les risques psycho-sociaux
- 2.5. les problèmes ergonomiques
- 2.6. les problèmes de sécurité des personnes

3. Analyser et comprendre le contexte social, économique et réglementaire d'une entreprise, sa logique et son organisation ainsi que, et surtout, la place de la santé et du bien-être des salariés dans la politique managériale de celle-ci, incluant notamment :

- 3.1. la sociologie des organisations
- 3.2. la législation du travail
- 3.3. la législation médico-sociale

4. Analyser et résoudre des questions complexes en rapport avec la santé et le bien-être au travail en intégrant une approche scientifique et multidisciplinaire, incluant notamment les questions :

- 4.1. d'assuétudes
- 4.2. d'(in)capacité de travail
- 4.3. de réadaptation professionnelle et de retour au travail (work ability)
- 4.4. d'analyse d'une situation de travail

5. Agir de manière indépendante et responsable à l'interface entre les acteurs de santé (e.a. médecins traitant, spécialiste et conseil) et socio-économiques (DRH, ligne hiérarchique, représentants des travailleurs), à l'échelle individuelle et collective, incluant notamment :

- 5.1. l'éthique professionnelle
- 5.2. la responsabilité sociétale

6. Planifier ses actions dans l'entreprise et en évaluer l'impact sur des bases scientifiques, incluant notamment :

- 6.1. la gestion de programmes de santé et de prévention
- 6.2. la participation à la gestion des risques professionnels
- 6.3. la réalisation d'enquêtes, la collecte, l'analyse et l'interprétation de données quantitatives et qualitatives (e.a. expositions professionnelles et impacts sanitaires)

7. Communiquer de façon efficace et pertinente (oralement et par écrit) avec les acteurs de santé et socio-économiques, incluant notamment :

- 7.1. faire rapport à l'occasion de comités paritaires dans l'entreprise
- 7.2.

rédiger un rapport de santé, un avis médical

7.3. rédiger un rapport d'analyse des conditions de travail

7.4. introduire un dossier d'indemnisation (ex. de maladie professionnelle)

8. S'intégrer et collaborer au sein d'une équipe multidisciplinaire en exerçant un leadership auprès de ses collaborateurs

9. Développer et entretenir ses connaissances médicales générales, ses compétences dans son domaine d'expertise spécialisée ainsi que dans les disciplines connexes de la santé au travail

STRUCTURE DU PROGRAMME

La formation telle que définie par la Directive CEE89/594 transposée en droit belge par l'arrêté royal du 5 septembre 2006 est d'une durée de 4 années. Elle combine théorie et pratique.

Le master de spécialisation en médecine du travail est constitué de 2 blocs de 2 ans chacun :

- Le bloc 1 comprend des cours théoriques répartis dans 12 modules
- 6 modules d'une semaine (environ 30h) par année académique (3 par quadrimestre)
- organisés à Bruxelles, sur les sites de l'UCLouvain-Woluwe et de l'ULB-Ecole de Santé Publique site Erasme
- des visites d'entreprise

- Le bloc 2 comprend
- 1200h/ année académique de stages pratiques
- la participation à des séminaires et conférences
- la présentation de cas de retour au travail et d'une étude de poste
- la défense d'un mémoire.

METR2MC Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

Tronc Commun

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2025-2026
- ⊖ Non organisé cette année académique 2025-2026 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2025-2026 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2025-2026 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc
annuel
1 2 3 4

o Bloc 1 (60 crédits)

o Bloc 1 - Année 1 (30 crédits)

○ EMETR2501	Introduction générale à la santé au travail Modules 1-2		[FR] [q1] [10h] [2 Crédits] 🌐	X			
○ EMETR2502	Technologies en milieu du travail Modules 1-2		[FR] [q1] [10h] [2 Crédits] 🌐	X			
○ EMETR2503	Risques biologiques professionnels et vaccinations Modules 1-2		[FR] [q1] [20h] [3 Crédits] 🌐	X			

				Bloc annuel			
				1	2	3	4
○ WMETR2210	Législation en santé au travail (UCLouvain-ULB) [C] Modules 1-2; octobre 2025;		EB [q1] [20h] [4 Crédits] ⚙️	X			
○ WMETR2211	Ergonomie (UCLouvain-ULB) [C] Module 3		EB [q1] [30h] [4 Crédits] ⚙️	X			
○ WMETR2213	Risques chimiques en milieu professionnel [C] Module 4		EB [q2] [20h] [5 Crédits] ⚙️	X			
○ WMETR2215	Visites d'entreprises (1ère partie) [C] module 4		EB [q2] [15h] [2 Crédits] ⚙️	X			
○ WMETR2212	Mesurages en situation de travail (UCLouvain-ULB) [C] Module 5		EB [q2] [10h+30h] [2 Crédits] ⚙️	X			
○ EMETR2504	Risques psycho-sociaux au travail Module 5		EB [q2] [15h] [2 Crédits] ⚙️	X			
○ WMETR2214	Organisation du travail [C] module 6		EB [q2] [30h] [3 Crédits] ⚙️	X			
○ EMETR2505	Premiers secours en entreprise Module 6		EB [q2] [5h] [1 Crédits] ⚙️	X			

○ Bloc 1 - Année 2 (30 crédits)

○ EMETR2507	Consultations du médecin du travail Module 7		EB [q1] [15h] [3 Crédits] ⚙️		X		
○ EMETR2508	Orthopédie en milieu du travail Module 7		EB [q1] [15h] [3 Crédits] ⚙️		X		
○ WMETR2216	Toxicologie et pathologies professionnelles [C] Module 8		EB [q1] [30h] [5 Crédits] ⚙️		X		
○ WMETR2217	Psychopathologie au travail [C] Module 9		EB [q1] [15h] [2 Crédits] ⚙️		X		
○ WMETR2218	Ophthalmologie et ORL en médecine du travail [C] Module 9		EB [q1] [15h] [2 Crédits] ⚙️		X		
○ EMETR2506	Radiations et radioprotection Module 10		EB [q2] [30h] [4 Crédits] ⚙️		X		
○ WMETR2219	Statistique, épidémiologie et questionnaire en santé du travail [C] Module 11		EB [q2] [20h+10h] [4 Crédits] ⚙️		X		
○ EMETR2509	Dermatologie en milieu du travail Module 12		EB [q2] [15h] [2 Crédits] ⚙️		X		
○ EMETR2510	Disability management Module 12		EB [q2] [15h] [3 Crédits] ⚙️		X		
○ WMETR2220	Visites d'entreprises (2ème partie) [C]		EB [q2] [15h] [2 Crédits] ⚙️		X		

○ Bloc 2 (60 crédits)

○ Bloc 2 - Année 3 (30 crédits)

○ WMETR2221	Stages (1ère partie) [C]		EB [q1+q2] [] [14 Crédits] ⚙️				X
○ WMETR2222	Séminaires (1ère partie) [C]		EB [q1+q2] [] [1 Crédits] ⚙️				X
○ WMETR2223	Présentation d'un cas de retour au travail 🟡 [C]		EB [q1 ou q2] [] [5 Crédits] ⚙️				X
○ WMETR2224	Présentation d'une étude de situations de travail 🟡 [C]		EB [q1 ou q2] [] [10 Crédits] ⚙️				X

○ Bloc 2 - Année 4 (30 crédits)

○ WMETR2225	Stages (2ème partie) [C]		EB [q1+q2] [] [14 Crédits] ⚙️				X
○ WMETR2226	Séminaires (2ème partie) [C]		EB [q1+q2] [] [1 Crédits] ⚙️				X
○ WMETR2227	Mémoire 🟡 [C]		EB [] [] [15 Crédits] ⚙️				X

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

METR2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

Conditions d'accès générales

Art. 112. du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études :

§ 1er. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui sont porteurs :

1° d'un grade académique de master ;

2° d'un grade académique similaire à celui mentionné au littera 2° précédent délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux éventuelles conditions complémentaires qu'elles fixent ;

3° d'un grade académique étranger reconnu équivalent à celui mentionné au littera 1° en application du présent décret, d'une directive européenne, d'une convention internationale ou d'une autre législation, aux mêmes conditions.

Les conditions complémentaires d'accès visées au littera 2° sont destinées à s'assurer que l'étudiant a acquis les matières et compétences requises pour les études visées. Lorsque ces conditions complémentaires d'accès consistent en un ou plusieurs enseignements supplémentaires, ceux-ci ne peuvent représenter pour l'étudiant plus de 60 crédits supplémentaires, compte tenu de l'ensemble des crédits qu'il peut par ailleurs valoriser lors de son admission. Ces enseignements font partie de son programme d'études.

§ 2. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, l'étudiant porteur d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieur à celle-ci, qui ne lui donne pas accès aux études de master de spécialisation en vertu du paragraphe précédent peut toutefois y être admis par le jury des études visées, aux conditions complémentaires qu'il fixe, si l'ensemble des études supérieures qu'il a suivies ou les compétences qu'il a acquises sont valorisées par le jury pour au moins 240 crédits.

§ 3. Par dérogation à ces conditions générales, aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les autorités académiques peuvent également admettre aux études de master de spécialisation les porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat délivré hors Communauté française qui, dans ce système d'origine, donne directement accès aux études de troisième cycle, même si les études sanctionnées par ces grades n'y sont pas organisées en cycles distincts ou en cinq années au moins.

Conditions d'accès spécifiques

- Être titulaire d'un grade académique de médecin délivré par une université belge ou être visé par un arrêté ministériel de reconnaissance ou d'équivalence d'un diplôme de médecin étranger, délivré par les autorités compétentes en Communauté française de Belgique, avant le début de l'année académique ;
- Être titulaire d'un visa d'exercice de la médecine délivré par le SPF Santé publique (<https://www.health.belgium.be/fr/e-services/visa-pour-un-diplome-etranger>) ;
- Être inscrit-e à l'Ordre des médecins en Belgique ;
- Avoir obtenu une moyenne de cycle de 12/20 pour les diplômé-es HUE.
- Avoir réussi l'examen de sélection, pour les diplômé-es HUE. Les étudiant-es titulaires d'un diplôme de médecin délivré par une université belge (Communauté française ou flamande) sont exempté-es de l'examen de sélection.

La demande d'admission au programme doit être adressée au service des inscriptions de l'université référente (UCLouvain).

Le jury d'admission sélectionne les candidat-es admis-es à la formation sur la base de l'ensemble des critères énoncés ci-dessus (dossier d'inscription et examen de sélection).

La décision finale est communiquée aux candidat-es par le service des inscriptions.

Examen de sélection

Les étudiant-es titulaires d'un diplôme de médecin délivré par une université belge et les étudiant-es de dernière année du master en médecine en Belgique (Communauté française ou flamande) sont exempté-es de l'examen de sélection.

L'examen de sélection a lieu dans le courant du mois de mai. Il est organisé oralement et porte sur les compétences et motivations du/ de la candidat-e pour exercer la médecine du travail.

L'inscription à l'examen de sélection se prend auprès de la responsable administrative du programme de l'université référente (UCLouvain), au plus tard le 30 avril de l'année académique précédant celle pour laquelle l'inscription au Master est sollicitée.

Remarque

L'arrêté royal du 12 juin 2008 relatif à la planification de l'offre médicale publié le 18 juin 2008 n'est pas d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de médecin spécialiste en médecine du travail.

Les candidats étudiants non francophones (UE et hors UE) devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du Cadre européen commun de référence, pages 24 à 29).

Personne de contact en faculté : Laetitia de Radzitzky laetitia.deradzitzky@uclouvain.be

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.

Vous trouverez les informations légales nécessaires en [cliquant ici](#).

PÉDAGOGIE

Le programme couvre le champ de compétences nécessaires à l'exercice de la médecine du travail et cela au travers

- Pour le bloc 1 : de cours théoriques, de travaux pratiques, de séminaires, de visites d'entreprises, d'assistance à des consultations cliniques spécialisées en pathologies liées au travail
- Pour le bloc 2 : de stages dans les services agréés, d'une épreuve d'analyse des risques d'un poste de travail, d'un exercice d'un cas de retour au travail (Disability Management) et de la présentation d'un mémoire portant sur un aspect particulier propre à la médecine du travail.

La majorité des enseignants sont des universitaires avec une activité de terrain, et une attention particulière est portée à l'établissement d'un lien entre la théorie et la pratique.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Première partie :

Examens écrits ou oraux, travaux dirigés personnels ou en groupe.

Deuxième partie :

Stage : évaluation par le maître de stage (attestation).

Etude de situation de travail, cas de retour au travail et mémoire : travail écrit et défense orale

Réunions scientifiques – séminaires : attestations de présence

Pour l'obtention de la moyenne de cycle, les notes obtenues pour les UE sont pondérées par leurs crédits respectifs.

MOBILITÉ ET INTERNATIONALISATION

Ce programme ne fait pas l'objet de modalités particulières de mobilité ou d'internationalisation.

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSS/FSP

Faculté de santé publique (FSP)

Secteur des sciences de la santé (SSS)

FSP

Clos Chapelle-aux-champs 30 - bte B1.30.02

1200 Woluwe-Saint-Lambert

Tél: [+32 \(0\)2 764 34 39](tel:+3227643439) - Fax: [+32 \(0\)2 764 34 35](tel:+3227643435)

Mandat(s)

- Doyenne : Sophie Thunus

Commission(s) de programme

- Commission de programme du master complémentaire en médecine du travail ([MDTE](#))
- Commission programme master de spécialisation en méthodologie de la santé publique-Specialized master in public health methodology ([MPHM](#))
- Commission de programme du master en santé publique, finalité spécialisée ([MSPS](#))
- Commission de programme MS en santé publique, analyse et évaluation des politiques, programmes et systèmes de santé internationale ([SPIN](#))

Responsable académique du programme: [Sophie Thunus](#)

Jury

- Président de jury: jean-pierre.rezette@ulb.be
- Secrétaire de jury: [Déborah Bartolotta](#)

Personne(s) de contact

- Personne de contact: [Laetitia de Radzitzky d'Ostrowick](#)